

## étudiant oqtf et régularisation

## Par anonyme35, le 20/06/2014 à 01:33

## Bonjour,

En effet je suis rentré sur le sol français en 2009 en tant qu'etudiant. apres 3 échecs et un changement d'orientation( d'informatique à l'économie) j'ai recu le 6/02/2013 une oqtf. J'ai saisi une avocate assez connue sur Rennes, elle a fait recours TA puis recours gracieux au préfet de Rennes et un appel a la cour de Nantes, le tout a abouti en rejet et le maintient de l'oqtf...

Depuis ma situation a changé : passage en 3eme année de licence l'année prochaine ( sachant a la sortie de l'oqtf j'etais toujours en 1 er année..).

les éléments de force sont:

- -la présence de toute ma fratrie (3) sur le territoire français ainsi que leurs conjointe.
- -2 de mes frères sont français dont un avec décret et le premièr par le droit du sang( issu de sa maman française)
- -ils sont des hauts fonctionnaires.
- -mon intégration a une association d'aide aux jeunes collégiens de zep.

vu que d'après la loi j'ai le droit de me présenter à la préfecture après la date d'anniversaire de l'oqtf. Je me suis présenté avec mes 2 freres, le responsable du service est venu pour me dire que je devais rentrer dans mon pays au plus vite sinon il allait me faire une interdiction de l'espace shengen pendant un an.. en gros il voulait pas prendre mon dossier et ainsi il a fait une photocopie de mon passport...( je ne sais pas d'ailleurs pourquoi) est ce que d'après vous c'est plutôt une manière d'intimidation?

je voudrais savoir si la préfecture peut prendre un nouveau oqtf et est ce que c'est possible qu'il soit sans délai? parce que je sais pas quoi faire si je compte faire un nouveau dépôt.? si je subit un contrôle qu est ce que je risque de subir?

nb: préfecture de Rennes

Merci d'avance.pour vos réponses.